Contrat d'engagement terrines – cidre 2025/2026

Producteur	Adhérent
Cécile Logeay Ferme de Mésenguy 2 rue de Mésenguy 60390 Villotran 03 44 84 46 88	Adresse :

Les signataires du présent contrat s'engagent pour au moins une distribution.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- participer aux distributions

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- donner des informations sur la production

Constitution du panier :

Terrines viande de porc, différentes saveurs en fonction de la production (poivron, raisin, nature, poivre etc…) ; le choix se fera sur place. Le bocal en verre est récupéré par la ferme, nettoyé, stérilisé et réutilisé

CIDRE : doux ou brut, à l'unité ou en carton de 6

Commande et paiement du panier

Indiquer le nombre de terrines et/ou cidre souhaités pour chaque distribution (au moins une distribution) ;

	17/12/25	11/02/26	10/06/26	02/09/26
terrines	X6,70€	X6,7€	X6,7€	X6,7€
Cidre doux unité	X4,2€	X4,2€	X4,2€	X4,2€
Cidre brut unité	X4,2€	X4,2€	X4,2€	X4,2€
Carton cidre doux	X24€	X24€	X24€	X24€
Carton cidre brut	X24€	X24€	X24€	X24€
Total en euros				

Etablir 1 à 4 chéques libellés à l'ordre de « **EARL de Mesenguy** », remis en totalité à la signature du contrat au référent Porc de l'AMAP : Isabelle TAUTY

banque	Numéro de chèque	montant	Date livraison

Les distributions ont lieu le mercredi 142 rue de la bruyere à Poissy

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur